**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2017**

L’an deux mille dix-sept le Quinze Novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BOUCHET Bernadette – MENIAUD Aline - PALIX Dominique – PLATZ Cécile – PALAORO Andréa – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain – DAGORN Jean-Luc - FEROUSSIER Jean-Michel - PETERMANN Frédéric - VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BROET Sarah – Mr MAURY Thierry

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr PETERMANN Frédéric

**ORDRE DU JOUR** :

* Attribution subventions,
* Adhésion de St Martin sur Lavezon et St Pierre la Roche au Syndicat des Eaux Ouvèze Payre,
* Questions diverses.

En ouverture de séance, le dernier compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l’unanimité des membres présents.

 **Attributions subventions** : la commission chargée de l’attribution des subventions s’est réunie et propose, en fonction des projets de chaque association et des grilles de calcul, les sommes suivantes à allouer :

* Sympho Gym : 180 Euros
* Les Randonneurs de la Payre : 150 Euros
* Amicale Laïque : 100 Euros
* Les Arts du Temps Libre : 200 Euros
* Symphonim’ : 1000 Euros
* FNACA : 80 Euros

Le Conseil Municipal, valide cette proposition à l’unanimité.

Huit autres demandes n’ont pas été honorées, il s’agit de l’Association Française des Sclérosés en Plaques, de France Parkinson, des Clowns Z’hopitaux, de l’AFM Téléthon, du Comité des maladies respiratoires, de la Ligue contre le Cancer et de la station météo Bauziloise. Trois autres courriers du Collège Alex Mézenc du Pouzin ont également été reçus, l’un pour une aide pour soutenir l’improvisation théâtrale, et les 2 autres pour des voyages scolaires (Angleterre et ski à Villard de Lans). Le Conseil Municipal ne participera pas mais rappelle que les familles rencontrant des difficultés peuvent faire une demande d’aide financière auprès de la commission des œuvres sociales.

 **Adhésion de St Martin sur Lavezon et St Pierre la Roche au Syndicat des Eaux Ouvèze** **Payre**: Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération prise le 03 octobre 2017 par le Syndicat des Eaux qui accepte l’adhésion des communes de St Martin sur Lavezon et St Pierre la Roche à compter du 01 janvier 2018.

Elle rappelle au Conseil Municipal que chaque Commune membre du Syndicat des Eaux Ouvèze Payre doit approuver cette décision conformément à l’article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les futurs statuts.

Le Conseil Municipal après délibération, à l’unanimité :

ACCEPTE l’adhésion des communes de St Martin sur Lavezon et St Pierre la Roche au Syndicat des Eaux Ouvèze Payre,

APPROUVE les statuts présentés.

 **Questions Diverses :**

 **Projet 12 logements locatifs Le Creusansson** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d’un courrier émanant d’Ardèche Habitat informant la collectivité de l’abandon de ce projet. La loi des finances 2018 prévoit la baisse des loyers des bailleurs sociaux réduisant de 15 % les recettes d’Ardèche Habitat. Rampa réalisations a été contacté pour connaître leur position à ce sujet.

 **Projet Maison Assistantes Maternelles** : ce projet qui pourrait voir le jour en 2019 pose un certain nombre d’interrogations. Un avis de la Protection Maternelle et Infantile sur les travaux à réaliser a été demandé. Un aménagement de l’espace extérieur est à prévoir pour la sécurité des enfants. Le Conseil Municipal est invité à réfléchir aux enjeux de la mise à disposition de cette salle des Hauts de Payre.

 **Utilisation salle Jean Marius** : une demande d’utilisation de cette salle en semaine pour un entraînement sportif de haut niveau de 3 jeunes gens domiciliés sur la commune est faite. Le Conseil Municipal émet un avis favorable tout en spécifiant bien que la collectivité et les associations restent prioritaires, une convention sera réalisée permettant de cadrer cette mise à disposition gratuite.

Deux associations non communales souhaitent bénéficier du prêt de la salle gratuitement.

Pour une c’est possible le samedi matin après vérification du planning des réservations. Pour l’autre cela peut être possible mais en semaine.

La remise en place du bar est repoussée à plus tard.

 **Isolation salle Jean Marius** : des devis sont présentés pour isoler cette salle, l’isolation du plafond s’élève à 18855.90 Euros HT et l’isolation des murs à 32915.66 HT, des aides seront demandées dans le cadre du Programme national de certificats d’Economie d’Energie.

 **Réunions de quartier** : elles ont été bien suivies et très constructives. Certaines questions sont revenues à chaque réunion notamment concernant les incivilités et l’urbanisme.

Des sondages seront faits dans le bulletin municipal sur des orientations en matière de travaux.

 **Vidéosurveillance** : des actes d’incivilités gratuits ont encore eu lieu durant les vacances de Toussaint, un vitrage de l’école endommagé et les œuvres des escapades touristiques réalisées sur le chemin des Bouyons par l’Association des Arts du Temps Libre,

vandalisées. Une étude sera lancée en 2018 pour l’installation de la vidéosurveillance des bâtiments municipaux.

 **Vandalisme école du 07/06/17** : les jeunes qui avaient été identifiés comme étant les auteurs des dégradations se proposent pour effectuer des heures de travail. Ils sont suivis par un éducateur, ils devront être encadrés un samedi matin chacun par des élus et en présence des parents. Des occupations leur seront proposées pendant les vacances de Noël ou au plus tard d’ici fin janvier.

 **Sécheresse été 2017** : des fissures dues à la sécheresse ont été constatées sur certaines habitations. Un recensement va être fait. En fonction du nombre, un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle sera adressé aux services de l’Etat.

 **Conseil d’école** : un compte rendu du dernier conseil d’école est donné par l’adjointe ayant assisté à la réunion. L’effectif est de 79 élèves, 14 CM2 vont partir à la fin de l’année.

Le marché de Noël sera organisé le Vendredi 15/12 à partir de 17H30 dans la salle Jean Marius.

Des réponses seront apportées aux diverses questions concernant la sécurité, l’aménagement de la cour, le stockage de matériel, l’utilisation de salle, l’organisation des périodes périscolaires et les activités scolaires.

 **Repas des anciens :** il se déroulera le Dimanche 10 Décembre, les élus sont invités à y participer moyennant le prix du repas.

 **Repas du personnel** : il aura lieu avec les élus le Mercredi 13 Décembre au restaurant scolaire de l’école.

 **Commission Location réfectoire** : la commission se réunira le Mercredi 29 Novembre à 18 Heures pour travailler sur le règlement.

 **Centre social Le Teil** : le prochain Conseil d’Administration se déroulera dans notre commune le Jeudi 30 novembre à 18 H, les élus sont invités à participer.

 **Cuve incendie** : pour la sécurisation du quartier une cuve incendie sera installée d’ici le 1er Trimestre 2018 au quartier du Serre des Fourches.

 **Borne recharge électrique** : ce sujet abordé lors du dernier conseil municipal est représenté, des éléments complémentaires sont donnés concernant le nombre de bornes installées en Ardèche, le nombre de recharges par mois et par an sur le Département et les communes limitrophes et le coût pour la collectivité. Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

 Séance levée à 21 Heures 15.

 Fait à St Symphorien sous Chomérac le 16 Novembre 2017,

 Madame le Maire,